

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 5 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Olivier REILLER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Marielle BANDELIER à Pierre OSER, Laurent BROCHET à Cedric PERRIN, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Marie-Lise LHOMET, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 27 mai	Mardi 27 mai	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. ~~Martine BENJAMMA~~ est désignée.



2014-05-34 Centenaire Guerre 1914-1918-Attribution d'une subvention à la commune de Joncherey

Rapporteur : Christian RAYOT

Le samedi 2 août 2014, la commune de Joncherey commémorera le 100^{ième} anniversaire de la mort du Caporal français Jules-André Peugeot et du Sous-Lieutenant allemand Albert Mayer, premiers morts militaires de la Grande Guerre.

Cette cérémonie fait partie des commémorations retenues par la Mission du centenaire de la première Guerre Mondiale.

Outre le caractère commémoratif et historique de cette cérémonie, la commune de Joncherey souhaite célébrer à ce titre la réconciliation franco-allemande.

La communauté de Communes est sollicitée par la commune de Joncherey pour une subvention pour :

- Le financement de l'exposition concernant le centenaire de la mort du caporal Peugeot (500 € sur un budget de 4 948 €, soit 10,1%)
- Le financement de la cérémonie du centenaire de la mort du Caporal Peugeot (500 € sur un budget de 5 028 €, soit 9.94 %)

Compte tenu du caractère exceptionnel et particulier de la manifestation qui se déroule sur le Sud Territoire, et du référencement des dites manifestations dans le cadre de leur labellisation par la Mission Nationale du Centenaire, la CCST décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à la commune de Joncherey pour l'organisation de ces deux événements.

La commune de Joncherey pourra également utiliser le logo de la CCST au titre de ce partenariat.

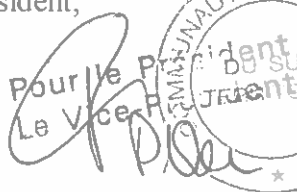
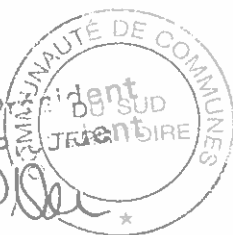
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 € (mille euros) à la commune de Joncherey pour les manifestations qu'elle organise au titre du centenaire de la Première Guerre Mondiale et de la mort du Caporal Peugeot**
- **d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 JUIN 2014
Et publication ou notification le 24 JUIN 2014

Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président



Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président
